





Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°44 Réunion restreinte du 16 juin 2023

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le <u>Guide du club</u>.



Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football





Bienvenue sur le Guide du Club







Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 » de l'Annexe Financière du District saison 2022/2023 validée par le Comité Directeur le 14/09/2022 :

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS							
Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit						
Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00€						
<u>Engagements</u>							
Engagement Football Educatif :							
• Foot à 5 : (U6 - U9)	/						
• Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €						
Engagement Libre - Futsal :	16,00€						
Engagement Coupes							
Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir Forescent Champion of Ch							
■ Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine ■ Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8							
Frais de publications	60,00€						
Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €						
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES							
<u>Clubs débiteurs</u>							
• 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/						
• 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00€						
• 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00€						
Modification de match							
Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/						
Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir) Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00€						
Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €						
 Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le <u>VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si</u> Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir) 							
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I)							
• Retard de transmission de FMI	9,50 €						
• Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00€						
• 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						
(le 1er vendredi 12h suivant le match)	/						
Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 er demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)							
• Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès							
Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)							
Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)	30,00€						
Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .							
• Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €						
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 ^{er} rencontre	/						
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100						
Licences / Qualification	10,00€						
• Justificatif de Licence pen présenté (par licence)	TOTOU F.						
Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €						
● Fraude sur identité (par joueur) ● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	300,00 € 200,00 €						
● Fraude sur identité (par joueur) ● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match ● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	300,00 € 200,00 € 100,00 €						
 Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match Joueur licencié(e)non qualifié participant à une rencontre 	300,00 € 200,00 € 100,00 € 50,00 €						
Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match Joueur licencié(e)non qualifié participant à une rencontre Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	300,00 € 200,00 € 100,00 € 50,00 €						
• Justificatif de Licence non présenté (par licence) • Fraude sur identité (par joueur) • Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match • Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match • Joueur licencié(e)non qualifié participant à une rencontre • Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match • Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match • Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	300,00 € 200,00 € 100,00 € 50,00 €						
Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	300,00 € 200,00 € 100,00 € 50,00 € 100,00 € 200,00 €						
Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match Joueur licencié(e)non qualifié participant à une rencontre Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	300,00 € 200,00 € 100,00 € 50,00 € 100,00 € 200,00 €						

<u>Terrains</u>					
Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €				
Suspension de terrain (gymnase) ferme					
• 1 ou 2 matchs					
• 3 matchs ou +					
• 6 mois ou +					
Abandon de terrain	100,00 €				
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE					
Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €				
Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €				
Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €				
	·				
Appels réglementaires	64,00 €				
Appels disciplinaire	125,00 €				
	•				
<u>Présence club</u>					
Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription	50,00 €				
(non remise de dotations ou récompenses)	·				
Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €				
Différentiel d'effectifs allant au dela de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €				
Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 € 50,00 €				
• Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h					
Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 € 15,00 €				
Absence à l'AG du District (par voix)					
Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €				
<u>Forfaits</u>					
Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €				
Forfait avisé, <u>avant jeudi 23h59</u> (précédant la renc. du we à venir)	/				
• 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)					
• 2 ^{ème} forfait avisé hors délais <u>(entre vendredi 00h01 et 16h00)</u> ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)					
• 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)					
• Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre , article 23,1 du R.S.G. 92					
• Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92					
Forfait général					
• forfait sur les 3 dernères journées (avisé ou non)	TRIPLÉ				
<u>Forfait</u>					
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)					
Phase Eliminatoire	25,00 €				
• 1/8 de Finale	40,00 € 120,00 €				
• 1/4 et 1/2 Finales					
• Finale	300,00 €				
DISCIPLINES					
Ouverture du dossier disciplinaire					
Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 € 8,00 €				
Par avertissement					
• Jets de projectils sur le terrain sur officiels ou joueurs					
● Fumigènes					
◆ Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €				

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PL						
Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/					
Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)						
Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)						
Amende pour tout changement le VENDREDI <u>de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain</u> (précédant la renc. du						
v.end à venir)	150,00€					
• 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions						
Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la <u>1^{ère} demande</u> sur le Procés Verbal de la Commission des	20.00 6 6111					
Compétitions (le 2ème mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLU					
Joueur non licencié	100,00€					
Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €					
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS						
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €					
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €					
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €					
Absence de rapports	5,00 €					
Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €					
Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €					
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS						
	5,00 €					
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)						
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €					
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €					
Absence de rapports						
Le rapport <u>n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivan</u> t la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €					
Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00€					
	10,00 €					
INDEMNITÉS						
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitr officiellement, opérant pour le compte du District :						
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitr officiellement, opérant pour le compte du District : • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de SOkm: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51° m²km, de :	es de club désigné 48,50 € 0,95 €					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitr officiellement, opérant pour le compte du District : • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 time, m, de :	es de club désigné 48,50 € 0,95 €					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation	es de club désigné 48,50 € 0,95 €					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District : • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 emekm, de : • A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation • Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 • Pour les matchs de U16	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 €					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District : • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 emekm, de : • A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation • Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 • Pour les matchs de U16	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 €					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 €					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{kme} km, de : Aces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal :	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 €					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{km} km, de : A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal:	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 €					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51°m²km, de: A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 €					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: 1. Difficiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 1. Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de : 1. Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation 1. Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 1. Pour les matchs de U16 1. Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: 3. Arbitres de déplacement quel que soit le kilométrage 4. A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 €					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51°me/km, de: • A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation • Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 • Pour les matchs de U16 • Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: • Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage • A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District:	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examen					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de SOkm: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{eme} km, de: A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District:	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 €					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 €					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 teme, m, de: Aces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 teme, m, de: La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet un control de sur le compte du District control de site internet un control de sur le sur	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 €					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet u documentation)	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € da Michelin) uipement et de					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{kme} km, de: Aces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{kme} km, de: La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vince frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement des arbitres assistants une indemnité pour les frais d'équipement des arbitres est le site internet vince frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement des frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement des frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement des frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement des deplacement s'ajoutent pour les frais d'équipement des arbitres assistants une indemnité pour les frais d'équipement des deplacement s'ajoutent pour les frais d'équipement des déplacement s'ajoutent pour les frais d'équipement des arbitres assistants une indemnité p	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € ioi Michelin) uipement et de					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet à à ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'éq documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € ioi Michelin) uipement et de 14,50 € 14,50 €					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U16 A ces frais de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet à ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres -assistants une indemnité pour les frais d'éq documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 - U14 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compt	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € ioi Michelin) uipement et de 14,50 € 14,50 € e du District :					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: • Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation • Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 • Pour les matchs de U16 • Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: • Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage • À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet une documentation par encontre distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet une documentation par encontre distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet une documentation par encontre distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet une documentation par encontre distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet une documentation par encontre des defencement des défégués et contrôleurs, opérant pour le compte documentation par encontre des défencement des défegués et contrôleurs, opérant pour le compte de l'étique de mandre des défencement des défegués et contrôleurs, opérant pour le compte des l'étique et	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € id Michelin) uipement et de 14,50 € 14,50 € 49,00 €					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vince frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équoumentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compt Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôleurs pour le compt	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € id Michelin) uipement et de 14,50 € 14,50 € 49,00 €					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: 1. Difficiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 2. De l'us indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: 3. Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation 3. Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 4. Pour les matchs de U16 5. Pour les matchs de U14 7. Arbitres officiant en Futsal: 8. Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage 9. A ces frais de déplacement quel que soit le kilométrage 9. A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) 8. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: 9. Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 1. La distance kilométrique, à partir du 51 ème km, de: 1. La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet une documentation le plus indemnité pour les frais d'équoumentation le pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 1. Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 1. Pour les matchs de U16 - U14 1. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte de Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € id Michelin) uipement et de 14,50 € 14,50 € 49,00 €					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: De lus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: La distance kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: La distance kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: La distance kilométrique est calculée sur le trojet simple aller le plus court (la référence est le site internet une documentation) Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 - U14 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte de Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux cont d'homologation: À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € 16,50 € 16,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 48,50 € 0,95 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 €					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vinde de deplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équoumentation Pour les matchs de U16 - U14 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte de Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux cont d'homologation: À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examel 48,50 € 0,95 € id Michelin) uipement et de 14,50 € 14,50 € 49,00 € crôles aux fins					
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{eme} km, de : A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : La distance kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : La distance kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : La distance kilométrique est calculée sur le trojet simple aller le plus court (la référence est le site internet une documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 - U14 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte de Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux cont d'homologation :	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € dia Michelin) uipement et de 14,50 € 14,50 € 24,0					

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

N°dossier	Date mail	N° club	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	Retour de la CCCD		
	SEMAINE du 10/06/2023 au 16/06/2023						
Dossier N°645	08/06/2023		3CD	Réception courrier de la Ville de Colombes nous informant de l'indisponibilité du stade Fernand Hemon le 30 septembre et le 1 octobre 2023.	La 3CD prend note.		
Dossier N°646	12/06/2023		3CD	Réception extrait PV des Statuts et règlements du 09/06/2023, décidant : - match à jouer U14 D1 du 13/05/2023 - n°24643865 SURESNES JS 1 / ANTONY FOOT 1	Suite au retour de la commission statuts et règlements décidant match à jouer, Etant donné que le championnat est terminé et de plus il n'y a aucune incidence sur le classement, la 3CD décide de neutraliser la rencontre. O point – O but aux deux équipes		
Dossier N°637-4	14/06/2023		3CD	FUTSAL D1 du 29/05/2023 - n°24608677 LES PETITS PAINS 1 / BAGNEUX FUTSAL AS 2	Reprise du dossier, Etant donné que le championnat est terminé la 3CD décide de neutraliser la rencontre. 0 point - 0 but aux deux équipes		
Dossier N°647	13/06/2023	514386	PUTEAUX CSM	Réception courriel de ville de PUTEAUX nous informant de l'indisponibilité du stade Léon Rabot du 6 juin 2023 au 29 septembre 2023 suite à des travaux de réfection.	La 3CD prend note.		
Dossier N°648	14/06/2023		3CD	Réception extrait PV de la commission disciplines jeunes du 13/06/2023, décidant : - match à jouer U16 D5 poule consolante A du 14/05/2023 – n°25595727 SURESNES JS 3 / SEVRES FC 3	Suite au retour de la commission disciplines jeunes décidant match à jouer, Etant donné que le championnat est terminé et de plus il n'y a aucune incidence sur le classement, la 3CD décide de neutraliser la rencontre. O point – O but aux deux équipes		

II. FDM/FMI MANQUANTES

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Coupe U18

04/06/2023 - n° 25840346 Montrouge Fc 2 - Clichy S/Seine Us 1

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.